

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Posté :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez DONGRE et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;

A EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE.

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	30 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

17 Octobre 1879.

LA PREMIÈRE MANIFESTATION.

Ils étaient vingt mille, lundi soir, aux abords de la gare d'Orléans, vingt mille pour acclamer, pour glorifier, en attendant qu'on la ressuscite, la Commune, dans la personne de trois cents amnésiés, vingt mille manifestants qui auraient sifflé, s'il fût survenu au milieu d'eux, M. Gambetta, l'idole d'hier, idole aujourd'hui brisée, aujourd'hui remplacée par d'autres idoles qui seront, à leur tour, brisées, pour être remplacées par les idoles de demain. La popularité va vite !

Les événements aussi vont vite. Les manifestations succèdent aux manifestations, comme les raffales aux raffales, dans la saison des tempêtes. Elles vont chaque jour grandissant, chaque jour accusant de plus en plus leur caractère menaçant et provocateur, chaque jour accentuant davantage leur physionomie révolutionnaire.

Après de la manifestation de lundi soir, les enterrements civils de ces derniers temps n'étaient qu'un intermède incolore. Les premières foules allant recevoir, à la gare d'Orléans, les premiers amnésiés, n'étaient qu'un pâle prologue auprès de ce rassemblement bouleux, de cette masse compacte, criant : *Vive l'amnistie plénière !*

L'amnistie plénière ! c'est le cri qui est sur les lèvres, mais celui qui est dans les cœurs est autrement significatif, et terrible, et menaçant. Ce cri, M. Delaporte l'a déjà fait entendre au cimetière d'Ivry, c'est celui de : *Vive la révolution sociale !* Ce sera le mot de la fin.

Oui, ce sera le mot de la fin, et vous l'aurez mérité, et vous l'aurez appelé, optimistes enlétés qui ne croyez à la tempête que lorsqu'elle est déchaînée, à l'éclair que lorsqu'il brille, à la foudre que lorsqu'elle éclate.

Oui, ce sera le mot de la fin, et vous l'aurez mérité, et vous l'aurez appelé, vous tous surtout, ambitieux imprudents et coupables, qui avez joué avec ce feu irrésistible, dévorant, qu'on appelle la démagogie, vous enfin qui dans votre orgueil et votre folie vous êtes appuyés sur elle pour monter au pouvoir.

Maintenant que vous l'avez allumé, éteignez donc l'incendie. Vous qui avez pactisé avec la Révolution, arrêtez-la donc, si vous pouvez. Vous qui avez flatté les passions des nouvelles couches sociales, vous qui les avez adulées, vous qui avez fait appel à leurs convoitises, faites-les donc, si vous l'osez, rentrer dans le silence et l'obscurité, d'où vous les avez fait sortir pour mendier leurs suffrages.

Vous avez cru que pour satisfaire l'appétit de ces nouvelles couches sociales, il vous suffirait de leur livrer en pâture les Jésuites et les Sœurs et les Frères, absolument comme on jette un os à ronger à un dogue démuselé pour apaiser sa voracité. Vous avez cru, exploités insatiables de votre pays, que la persécution religieuse vous délivrerait de l'amnistie plénière, et maintenant vous espérez que l'amnistie plénière vous délivrera de la Révolution sociale. Détrompez-vous.

Oui, détrompez-vous, accapareurs de places et d'honneurs, poursuivants de portefeuilles et d'ambassades, qui croyez que les nouvelles couches sociales seront tranquilles, parce que vous êtes satisfaits ; voyez-les déjà s'agiter. Vous venez d'assister à la première manifestation. Bientôt vous assisterez à la seconde, plus menaçante encore, puis à la troisième, puis à d'autres qui se succéderont jusqu'à ce que l'une d'elles vous submerge et vous emporte.

Si vous deviez être seuls emportés par la vague populaire, le malheur ne serait pas grand, et votre oraison funèbre serait courte. Ils sont punis par où ils ont péché, s'écrieraient en chœur les hommes d'ordre, les travailleurs qui ne demandent que la stabilité, la paix et la sécurité.

Malheureusement la secousse serait si violente qu'elle pourrait ébranler la société.

Aussi votre devoir, et c'est le seul moyen que vous ayez désormais de racheter vos erreurs et vos fautes, votre devoir est de laisser à d'autres la mission de réparer le mal que vous avez fait. Vous êtes devenus à tout jamais impuissants pour le bien.

Ce n'est pas seulement le ministère dont le rôle est fini, le ministère qui a eu l'insigne, l'impardonnable faiblesse de supporter un conseil municipal affirmant, par ses votes successifs, ses sympathies pour la Commune, le ministère auquel on prête en vain de tardives résolutions de résistance à la démagogie, comme s'il était maintenant en son pouvoir de dire au flot qu'il a fait monter : Tu n'iras pas plus loin.

L'impuissance de la majorité à enrayer la marche de la Révolution est égale à l'impuissance du ministère. C'est même elle qui est la plaie dont la société est menacée de mourir. Nous ne croyons pas à sa conversion, parce que nous ne croyons plus à sa sagesse. Tant qu'elle sera là, le mal ira s'aggravant, le danger ira s'accroissant, et le jour viendra bientôt où le pays, prenant peur, dira à la République, peut-être en se jetant dans les bras d'un dictateur, ce qu'il a dit deux fois à la monarchie : Il est trop tard.

A. DE CESENA.

Chronique générale.

Au ministère de la justice, sur la liste communiquée par le ministère de l'intérieur de tous les journaux de France qui ont fait l'apologie de la Commune, on prépare un rapport que M. Le Royer soumettra au conseil des ministres, afin de l'autoriser à poursuivre tous ces journaux sans exception.

Les républicains trouvent moyen de s'attirer le mépris et l'exécration de l'armée, de la magistrature, du clergé, de tous les catholiques, de l'agriculture, du commerce.

L'émotion causée par la désinvolture avec

laquelle M. Tirard s'est fabriqué un nouveau conseil supérieur va grandissant dans les centres industriels. M. Tirard, dont les harangues visent au pathétique, peut-être au sublime, lorsqu'il peint les prospérités de l'agriculture, a bien positivement touché dans cet acte violent au voisin du sublime, c'est-à-dire au ridicule. Un ministre avocat, ou bijoutier la veille, se trouve successeur tout d'un coup de Colbert et de Sully, et de plus, ce que ces ministres n'étaient pas, libre-échangiste. Vite un conseil libre-échangiste ! Mais demain il cède ou on lui prend l'Excellence et la nouvelle Excellence est protectionniste : conseil protectionniste à l'instant !

Des amis du mouvement insurrectionnel de 1871 viennent d'ouvrir une souscription pour faire élever, sur l'une des places publiques de Montmartre ou au cimetière du Père-Lachèse, un monument commémoratif « à la mémoire des citoyens tombés pour la défense de la République, du 18 mars au 24 mai 1871. »

Plusieurs journaux ont prétendu que le ministre de l'intérieur s'était montré opposé aux poursuites dirigées contre la *Marseillaise* et contre le citoyen Humbert.

Nous savons de source certaine que c'est précisément sur l'initiative du ministre de l'intérieur que le ministre de la justice a fait poursuivre la *Marseillaise* et le citoyen Humbert.

Le ministère accumule les maladresses ; voici ce qu'il a décidé :

M. Héroid, préfet de la Seine, doit se pourvoir devant le conseil de préfecture pour demander l'annulation de l'élection de M. Humbert dans le quartier de Javel. M. Humbert, en effet, ne remplit pas la condition de résidence imposée par la loi du 7 juillet 1874.

L'article 5 de cette loi est ainsi conçu :

16 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

AVENTURES D'UN GENTILHOMME

LE MANOIR DE ROSVEN

VIII.

AVANT LES COMBATS.

(Suite.)

Kerbozec et Mélie distribuaient des cocardes aux marins, Hilaire et Louise aux paysans ; Francésa s'était réservé d'en donner aux fermiers et aux serviteurs. Elle finit par Alain, et lui remettant une écharpe blanche, insigne de son grade parmi les Chouans :

— Alain, dit-elle, vous veillerez... vous veillerez sur lui !

— Mademoiselle, répliqua le serviteur, il n'était pas nécessaire de me le dire... On connaît Alain Gavésio.

Francésa, rouge de pudeur et les yeux humides de larmes, reprit doucement :

— Pardon, mon brave Alain, j'avais besoin de te l'entendre affirmer encore.

— Bien ! Mademoiselle ! c'est votre *promis*, mais c'est mon maître ; vous l'aimez, vous ; moi, je l'aime aussi ! demandez plutôt à Jeanne.

La brune fille de Jean du Gavre s'était approchée du voltigeur pendant qu'il causait avec la fiancée d'Ermel.

— Ah oui ! Mademoiselle, dit-elle en breton, j'en suis jalouse une fois le temps de votre M. Ermel, Alain donnerait pour lui trois Jeanne du Gavre.

— Et une douzaine aussi, interrompit l'ex-voltigeur au risque de choquer sa chère future.

Mais le flegme du dévoué Bas-Breton arracha un sourire aux deux jeunes filles.

Francésa prit amicalement la main de Jeanne et lui dit en se retirant :

— Le maître et le serviteur sont dignes l'un de l'autre.

— On le sait, répliqua gaiement la paysanne, et c'est pourquoi nous n'avons pas à nous plaindre, hein ! m'am'selle Francésa ?

Si la jeune châtelaine ne répondit pas précisément à la question, l'expression générale de ses traits dut satisfaire la promesse d'Alain Gavésio.

Ermel organisait sa petite armée ; il avait appelé son fidèle sergent près de lui, tandis que les deux fiancées causaient encore. Le vicomte de Kerbozec, avec les matelots du *Passe-Partout*, se promettait de seconder son neveu Hilaire, qui devait diriger une partie de gars de Saint-Ermel. Enfin, les déci-

sions importantes émanaient d'un conseil supérieur, dont les vieillards du manoir et des métairies étaient les membres naturels, qu'Armand présidait, et auquel assistait, grave et silencieux, le bonhomme Jean-François Bozec de La Faugerais.

Des éclaireurs jetés dans le pays annoncèrent de bonne heure les mouvements de la colonne expéditionnaire du colonel La Patrie.

On se rappelle que La Rouarie possédait de grands approvisionnements d'armes et de munitions ; Kerbozec, Hilaire et Ermel, instruits par Kerfantun, avant son dernier départ, du lieu de dépôt le plus rapproché de Rosven, en profitèrent pour opérer l'armement de la paroisse. On envoya chercher de nuit, aux environs d'Auray, plusieurs charrettes de poudre et de projectiles que les Gavésio ne ramenèrent point sans péril ; les armes, emmagasinées d'abord dans le souterrain du bois, furent quelque temps après distribuées à tous les jeunes gens déterminés à combattre.

Un peu plus de cent paysans eurent des fusils, deux cents autres furent réduits à leurs instruments de culture, et surtout à leurs *penn-bac'h*, littéralement têtes-bâtons, sortes de massues très-redoutables entre leurs mains.

Les forces des patriotes étaient autrement considérables.

La colonne expéditionnaire du colonel La Patrie se composait de huit cents fantassins, de soixante

ou quatre cents gendarmes et de trois cents gardes nationaux parfaitement équipés, auxquels il faut ajouter environ quatre cents sectionnaires en bonnets rouges, ayant pour la plupart des armes à feu, pistolets, fusils de chasse ou mousquetons.

Malgré cette énorme disproportion, les Chouans étaient pleins d'ardeur, et puisaient une grande confiance dans la disposition du pays.

Le conseil supérieur décida qu'à la tête d'un peloton de jeunes gars, Hilaire prendrait le chemin des marécages, le plus facile à défendre, qu'il s'y embusquerait au point le plus étroit, et ferait creuser à la même hauteur des trous à loupes qu'on recouvrirait de feuillages. Pierre Gavésio donna son fils Yvon à M. Hilaire.

Il fut convenu que Kerbozec et les corsaires, avec un petit nombre de tirailleurs bas-bretons, auraient la garde de l'entrée du village, qu'on barricaderait à l'endroit où commençaient les fossés.

— Pierre Gavésio donna son fils Salaün au vicomte Michel, et s'adjoignit personnellement à la même troupe.

Ermel devait prendre avec lui presque tout le reste des gens en état de porter les armes pour défendre la route directe, les bois de Rosven et la lande Sans-Fin. Jean du Gavre, Pontaven et plusieurs autres métayers étaient dans cette bande, la plus considérable des trois. — Pierre Gavésio se contenta de dire à Alain :

« Sont inscrits sur la liste des électeurs municipaux tous les citoyens âgés de vingt et un ans, jouissant de leurs droits civils et politiques, et n'étant dans aucun cas d'incapacité prévu par la loi ;
 » 1° Qui sont nés dans la commune ou y ont satisfait à la loi de recrutement et, s'ils n'y ont pas conservé leur résidence, sont venus s'y établir de nouveau depuis six mois au moins..... »

C'est une question de savoir si l'amnistie n'a pas effacé les incapacités ci-dessus et, dans tous les cas, le citoyen Humbert, s'il est invalidé, serait réélu, dans six mois, avec une plus forte majorité, et l'irritation de l'extrême gauche et des radicaux sera devenue encore plus violente.

DE PLUS FORT EN PLUS FORT.

L'extrême gauche se démasque, elle affiche enfin ses véritables doctrines.

Voici ce qu'un député intransigeant, M. Edouard Lockroy, écrit dans le *Rappel*, un des organes radicaux les moins violents :

« Nos églises appartiennent, pour la plupart, aux communes; nos cathédrales, à l'Etat. Quand donc viendra le temps où les communes et l'Etat pourront louer leurs immeubles à qui ils voudront et comme ils voudront: au clergé le matin, si le clergé offre un loyer suffisant; le soir, à des entrepreneurs de bals, de spectacles ou de concerts? »

C'est là ce que M. Edouard Lockroy appelle son idéal, celui auquel il aspire.

Nous croyons savoir que M. Léon Say — quoiqu'on dise de l'homogénéité du ministère — tend à se rapprocher de M. Dufaure.

M. LOUIS-BLANC A PERPIGNAN.

Perpignan, 16 octobre.

M. Guiter, conseiller général, présente M. Louis Blanc à l'assemblée, et, en quelques paroles, faire ressortir les qualités du président de l'extrême gauche.

M. Louis Blanc prend alors la parole, il rappelle l'opinion de M. Dufaure au sujet de l'amnistie et ajoute que depuis lors la situation a bien changé.

L'orateur poursuit :
 « On entend aujourd'hui, dit-il, crier partout: Vive l'amnistie plénière! Il est impossible que ce cri n'arrive pas jusqu'au gouvernement, car ce cri part du grand cœur de la France.

» Le bon sens populaire n'est-il pas souvent plus sûr que toute la sagesse des hommes d'Etat? Est-ce que les ministres n'ont pas songé à ce qu'il y a de beau à se montrer magnanime?

» La République serait-elle perdue si elle possédait quelques républicains de plus? Penser ainsi serait un étrange aveu de faiblesse! »

M. Louis Blanc, parlant ensuite de la guerre de sécession américaine, dit que l'amnistie y fut complète; mais il n'établit pas de parallèle entre les planteurs américains avec les révoltés de la Commune.

» Les uns étaient armés du droit des forts, les autres étaient armés du droit de la République.

» La Commune est née d'un patriotisme exagéré, amené par l'opposition de l'Assemblée réunie à Bordeaux; c'est ce que M. Thiers a reconnu lui-même. »

L'orateur examine ensuite si la répression a été loyale. Il parle de différents journaux comme ayant excité au carnage; il donne les chiffres, qu'il dit être officiels, des dénonciations, des arrestations et des ordonnances de non-lieu.

Enfin l'orateur raconte le refus d'extradition de Fronckel, à Pesth.

M. Louis Blanc, poursuivant son discours, dit: « On s'est contenté d'un vote de flétrissure pour le 16 Mai et l'on a condamné à l'exil perpétuel les défenseurs de la République! »

L'orateur termine en déclarant qu'à Port-Vendres il n'a pas dit qu'il fallait forcer la main au gouvernement, comme l'a mentionné par erreur un correspondant.

Ce discours a été plusieurs fois interrompu par les applaudissements de l'assistance.

M. Brousse, avocat, a pris ensuite la parole pour remercier M. Louis Blanc, auquel il a remis une magnifique couronne au nom du Cercle des travailleurs.

Le discours de M. Brousse a été chaleureusement applaudi.

Une intéressante révélation du *Citoyen de Marseille* sur l'origine de la famille du grand-maître actuel de l'Université :

« Les Ferry sont d'origine génoise. De Monaco à la Spezzia, on en trouve un grand nombre établis sur les rives de la Ligurie; il y en a également dans l'île de Corse, qui dépendit longtemps, comme on sait, de la République de Gènes.

» Notre illustre (?) ministre de l'instruction publique est originaire de la principauté de Monaco. C'est un de ses grands-oncles, membre de la Compagnie de Jésus, qui attirera ses grands-parents à Vesoul où il était religieux au collège de son ordre. Ceux-ci passeront ensuite dans les Vosges.

» Le Jésuite dont je viens de parler s'appelait Charles-Dominique Ferry, il naquit entre Monaco et Roquebrune, le 4 août 1740, et entra dans l'institut de Saint-Ignace, comme simple coadjuteur, le 3 mars 1735. En mars 1764, il était sous-infirmier au collège de la Trinité, à Lyon. A la suppression de la Compagnie de Jésus, il entra au grand séminaire de Lyon. Il y étudia la théologie et y fut ordonné prêtre.

» C'est dans cette ville que la Révolution française le trouva tout entier livré aux exercices du ministère sacerdotal. Comme il refusa de prêter serment à la Constitution civile du clergé, il fut déclaré fanatique (*sic*), arrêté, condamné à mort et exécuté par la

commission révolutionnaire, le 23 pluviôse an II (14 février 1794).

» Les Ferry établis en Provence, notamment les premiers de ce nom, qui demeurèrent sur le cours, à Saint-Remy, près de Tarascon, appartiennent à la même famille. »

Chronique militaire.

Des renseignements nous sont fournis sur les études activement poursuivies par le ministre de la guerre au sujet de la substitution du service actif de trois ans au service de cinq années. On sait déjà que cette réduction du temps de service a été l'objet d'une délibération approfondie de la part d'une commission de la Chambre des députés, pendant la dernière session.

On vient de faire un pas de plus. Il a paru utile, au lieu de modifier immédiatement la loi du 27 juillet 1872, de faire préalablement l'expérience de la réduction, et le ministre de la guerre s'est engagé, devant la Chambre, à procéder à cette expérimentation dès cette année. La répartition du contingent de la classe de 1878 a, en conséquence, été effectuée de telle sorte que les effectifs de paix, prévus par la loi des cadres, puissent être assurés avec les contingents des trois classes.

Par suite de cette décision, dit la *Correspondance Havas*, on a dû, forcément, recourir à une augmentation notable du chiffre des jeunes soldats de la première portion du contingent et un abaissement correspondant de celui de la deuxième portion. Si l'on suppose, en effet, qu'un corps de troupe doit posséder un effectif de paix de 400 hommes, constitué au moyen de la première portion, il fallait, dans l'application que l'on a faite jusqu'ici de la loi du 27 juillet 1872, c'est-à-dire lorsque les classes passaient quatre années sous les drapeaux, envoyer à ce corps cent hommes chaque année, pour que les quatre contingents présents sous les drapeaux produisissent bien l'effectif de 400 hommes. Avec le service de trois ans, au contraire, ce même effectif de 400 hommes doit être obtenu au moyen de trois contingents seulement qui, dès lors, seront nécessairement, pour chaque classe, du tiers de 400, soit de 133 hommes. Il en résulte que le contingent annuel de la première portion, attribué à un corps de troupe, porté de 100 hommes à 133, est augmenté du tiers environ.

Ces considérations expliquent comment la proportion du chiffre des jeunes soldats de la première portion, qui n'était guère que de 66 0/0 depuis plusieurs années, atteint cette année 88,63 0/0, soit le tiers en plus. Le chiffre de la 2^e portion se trouve, par suite, abaissé forcément de 34 0/0 à 11,37. Sans doute, ceux des jeunes gens qui auraient pu être compris dans la 2^e portion, au lieu de la 1^{re}, si la répartition eût été faite comme les années précédentes, auront lieu de regretter la mesure prise en 1879; mais cette mesure aura du moins pour conséquence de permettre le renvoi de tous les

hommes de la 1^{re} portion de la classe de 1878 dans leurs foyers, après trois années seulement de présence sous les drapeaux, c'est-à-dire une année plus tôt. Le résultat sera définitivement un allègement des charges imposées à l'ensemble de la population par la loi du recrutement, puisque les jeunes soldats de la classe de 1878, et des classes suivantes, les moins favorisés par le sort, ne seront retenus sous les drapeaux que pendant trois ans.

Voici, d'après le *Temps*, quelques renseignements sur les projets qui viennent d'être élaborés au ministère de la guerre pour la réorganisation des écoles de tir d'infanterie :

« Une Ecole normale de tir serait créée au camp de Châlons, sous la présidence du commandant du 6^e corps d'armée; le commandement en serait donné à un lieutenant-colonel d'infanterie, assisté de deux chefs de bataillon et de cinq capitaines instructeurs professeurs. Cette commission serait renforcée chaque année, du 15 octobre au 15 août, par autant de capitaines qu'il y a de corps d'armée; ces derniers y resteraient donc dix mois et seraient de retour à leur régiment pour l'inspection générale et pour les manœuvres d'automne.

» C'est dans cette Ecole normale que seraient faites toutes les études, toutes les expériences, que serait établie la réglementation générale du tir, que seraient examinées et essayées les inventions, que seraient revus et arrêtés chaque année les programmes d'enseignement des Ecoles régionales, etc.

» Ces Ecoles ne seraient plus qu'au nombre de trois, aux camps de Châlons, de la Valbonne et du Ruchard, celle de Blidah étant supprimée. Chacune d'elles aurait deux séries d'élèves officiers par an, à raison de cinq mois chacune: tous les officiers nouvellement promus participeraient obligatoirement à une période d'instruction. Il y aurait également deux séries d'élèves sous-officiers et caporaux, mais la période d'instruction pour ceux-ci ne serait que de trois mois. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les deux dernières nuits, le thermomètre est descendu au-dessous de zéro et il a gelé à glace; ce matin, les toits étaient couverts de gelée blanche.

Les vignes n'ont pas progressé depuis un mois et on ne conserve aucun espoir de faire du vin rouge dans notre région.

BEAUFORT.

Lundi 13 octobre, sur la route de Beaufort à Jarzé, une voiture a versé dans un fossé plein de vase. Six personnes, dont trois enfants, étaient dans la voiture. A leurs cris d'appel, deux jeunes ouvriers boulangers, MM. Léon Brumaire et Louis Cottier, se portèrent au secours. Malgré l'obscurité, il était sept heures du soir, ils réussirent à tirer la voiture et dégager les malheureux enfermés sous la capote, en grand danger d'asphyxie. Tout bien examiné, la catastrophe n'a eu d'autre suite qu'un bain de boue un peu froid et nauséabond. Mais sans l'empressement des deux jeunes ouvriers, les voyageurs pouvaient passer un mauvais quart d'heure (*Union de l'Ouest.*)

TOURS.

Avant-hier, à 4 heures 20 du soir, un accident grave est arrivé sur la ligne du chemin de fer de Poitiers, entre les poteaux kilométriques 240 et 241, entre Monts et Tours. Deux terrassiers bretons, arrivés le matin même pour travailler sur la voie, venaient à Tours pour acheter des pelles, et marchaient près des rails; le train rapide de Bordeaux à Tours venait après eux; il les culbuta et leur passa sur le corps. Ils avaient cessé de vivre lorsqu'on alla à leur secours; leurs corps étaient brisés.

Ces malheureux n'avaient pas sans doute entendu le sifflet de la locomotive ni le bruit du train. L'un, porteur d'un livret, se nommait Menard, Germain, âgé de 25 ans, natif de Quimper; on ne connaît pas le nom de l'autre, qui paraît âgé de plus de 40 ans. Les corps ont été transportés à l'hospice par les soins des employés de la gare de Tours. (*Indépendant.*)

— « Tu sais ton devoir ! »

De petits paysans furent attachés à chaque escouade pour transmettre les avis des chefs de l'une des petites divisions à ceux des deux autres.

Avec le patriarche de Rosven et le recteur de Saint-Ermel, restaient au manoir: Armand, les domestiques, les vieillards du bourg, beaucoup de femmes et d'enfants en bas âge.

Pierre Gavésio dit à son fils Malo :
 — M. de Kerfuntan est mort, et toi tu es en vie... Maintenant je te charge du bonhomme.

— Si M. de Kerfuntan est mort, ce n'est pas ma faute; j'ai été blessé comme lui...

— Tu mourras pour le bonhomme, interrompit le vieux fermier.

— Bien, mon père, répliqua Malo.

Pierre Gavésio s'adressant alors à son gendre Bastin :

— Et toi, mon gars, c'est de M. Armand que je te charge... Veille sur lui et aussi sur les dames et les petits garçons.

Les filles du fermier eurent mission de s'occuper des maîtresses du manoir, de M^{me} Hilaire et de ses sœurs, et de placer ce devoir-avant le soin de leurs propres enfants.

Ayant ainsi distribué les postes de dévouement à ses héritiers, Pierre fut content, comme il le dit, et ne pensa plus qu'à bien faire à côté de son frère de lait, le vicomte Michel.

Instruit par Morvan-Béquille d'une part, et de l'autre par les matelots du *Passe-Partout*, des intentions de Mathieu Piment et de son maître d'équipage, Ermel eut soin de rappeler à tous les Chouans encore assemblés dans la cour qu'il ne faudrait point tirer sur eux. Le capitaine-corsaire avait fait dire que ses pistolets ne seraient chargés qu'à poudre.

Ermel recommanda de même aux paysans Géranium, Bec-de-Perdrix et l'Enflamé; malheureusement les grenadiers n'étant pas aisément reconnaissables, il était à craindre qu'on ne pût les épargner.

Les trois petites troupes se formèrent en rang tant bien que mal, le bonhomme poussa un soupir et fit le signe de la croix. Louise, Mélie et Francésa pleuraient, et Jeanne du Gavre pleurait aussi en voyant partir les Chouans.

Puisque le bonhomme se taisait, Armand voulut adresser à son frère et à ses fils quelques mots d'encouragement qu'il termina par le cri de : *Vive le Roi!*

Le vicomte et les marins se dirigèrent vers le bourg. Hilaire, prolongeant l'avenue, se porta vers le passage qu'on lui avait désigné. Ermel et Alain gravirent au pas de charge la colline qui menait au bois de Rosven. Malo et Bastin se placèrent l'arme au bras, l'un à droite et l'autre à gauche du perron. Alors le recteur, élevant la voix, récita une

prière; tous les braves gens qui restaient dans le manoir ou dans la cour se mirent à genoux, à l'exception du bonhomme octogénaire, que soutinrent son fils Armand et son petit-fils Jean VIII.

Tous répondaient aux litanies et disaient :
 — Seigneur, ayez pitié de nous !

En ce moment, sur la lande du campement, des chants obscènes ou féroces retentissaient autour des feux du bivouac. Le jour baissait.

(A suivre.) G. DE LA LANDELLE.

Théâtre de Saumur.

Direction de M. CHAVANNES.

LUNDI 20 octobre 1879.

Rentrée de M. BOULANGER, 1^{er} comique
 GRAND SUCCÈS ACTUEL DU THÉÂTRE DES NOUVEAUTÉS

Les 30 millions de Gladiator

Pièce nouvelle en 4 actes, par Labiche et Gille.
 Le spectacle commencera par :

PAR DROIT DE CONQUÊTE
 Comédie en 3 actes, du Théâtre-Français, par M. Legouvé, de l'Académie Française.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

POITIERS.

L'incendie de Clan. — Un incendie considérable qui pouvait prendre de plus grandes proportions en raison de la quantité de bois qui se trouvait dans les bâtiments, a éclaté sur les 8 heures du soir, dans la scierie mécanique de M. Pichot, à Clan.

Cette scierie, qui touche à un moulin à blé, est située sur le bord du Clain, ce qui a donné aux pompiers la facilité de circonscire le foyer de l'incendie dans la scierie. Les pompiers de Jaulnay et de Saint-Georges, prévenus aussitôt, sont arrivés sur le lieu du sinistre, et lorsque les pompiers de la ville et de la gare de Poitiers sont arrivés sur les lieux, la scierie et la maison d'habitation étaient devenues la proie des flammes.

Rien n'a pu être sauvé, malgré les prompts et intelligents secours apportés par les habitants de la localité.

Le moulin a pu être préservé; un homme de Clan était monté sur un mur du bâtiment incendié, le mur vint à s'écrouler tout à coup, et le malheureux est tombé dans un escalier en flammes. Il a reçu les soins les plus intelligents et les plus pressés du docteur Gambier qui se trouvait là. Ce malheureux homme est, paraît-il, dans un état à peu près désespéré.

Les pertes s'élèvent, dit-on, à la somme de 60,000 fr. et sont couvertes par une assurance.

A propos de cet incendie de Clan, nous avons un autre malheur à déplorer.

Avant de partir de la gare de Poitiers, et pendant que la manœuvre se faisait pour charger les pompes sur le chemin de fer, M. Moreau, l'excellent capitaine des pompiers, eut la malencontreuse idée de s'avancer trop près du bord du quai et mit le pied dans le vide; il en est résulté une chute dans laquelle il s'est fait une forte contusion à l'épaule qui, heureusement, n'offre pas de gravité.

(Journal de la Vienne.)

LE MANS.

Nous lisons dans le Journal du Mans :

« Nous avons raison de protester contre les faux renseignements publiés par l'Avenir militaire, journal gambettiste, au sujet de l'état sanitaire des soldats de l'artillerie en garnison au Mans.

« Ce n'est pas aux bâtiments occupés par la troupe, mais surtout à d'autres causes diverses qu'il faut attribuer le chiffre un peu plus élevé de décès qui s'est produit récemment. On restaure aujourd'hui complètement les murs de la Mission, ce que l'Avenir militaire se gardait bien d'avouer. L'autorité militaire supérieure n'a donc rien à se reprocher; elle fait preuve, comme toujours, de zèle et d'intelligence pour les intérêts du soldat. »

CONSEILS ET RECETTES.

Remise à neuf des parquets et des planchers.

— Quand un parquet ou un plancher se trouve sali ou couvert de taches quelconques, on se procure une certaine quantité de tan frais; on l'humecte légèrement avec un peu d'eau chaude, et l'on en frotte énergiquement les parties tachées.

Si les planchers sont cirés, il suffit d'y passer la brosse lorsque la place nettoyée est sèche; s'ils ne le sont pas, on lave légèrement, avec de l'eau pure, l'endroit où le tan a passé.

On peut également employer le tan pour remettre à neuf un parquet ou un plancher qui serait complètement sale ou dont la teinte serait devenue trop foncée.

Dans les localités où la paille de fer n'est pas connue, la méthode par le tan est la plus facile et la plus économique.

Composition d'une poudre donnant de l'encre instantanément.

— Réduire en poudre très-fine, passée au tamis, 6 parties de noix de galle et une partie de couperose verte. — Pour obtenir de l'encre, il suffit de verser une goutte d'eau froide ou chaude par chaque gramme de poudre.

Comment on peut faire soi-même d'excellente moutarde de ménage.

— On délaye simplement de la farine de graine de moutarde noire avec de l'eau chaude, — ou mieux encore avec du vin blanc; — et on ajoute un peu de sel. Il faut laisser reposer pendant plusieurs jours. La moutarde est ensuite enfermée dans des pots; elle est très-saine

et très-apéritive. Le vinaigre doit être absolument proscrire.

Faits divers.

LE PONT DE LESSART.

L'opération du lancement du pont de Lessart est terminée.

L'Union malouine et dinanaise donne à ce sujet d'intéressants renseignements :

« Jeudi, 9 octobre, à midi moins un quart, le pont de Lessart arrivait à la place qu'il doit définitivement occuper sur la Rance, après avoir, dans cette matinée du 2, avancé encore de 28 mètres. Mercredi et jeudi, les personnes, ayant manifesté le désir de franchir le pont, ont pu passer de l'une à l'autre rive. Pour bien se rendre compte de ce merveilleux travail, il faut pouvoir l'admirer des bords de la Rance. La longueur exacte du pont de Lessart est de 96 m. 50. La partie couvrant la rivière dépasse 90 mètres. La solidité du pont avait été préalablement éprouvée. Avant d'opérer le lancement, ce chemin métallique, sans autre point d'appui qu'un support à chacune de ses extrémités, fut placé au-dessus du sol, et, à l'aide d'instruments spéciaux, on lui fit supporter des poids énormes, de nature à démontrer sa complète résistance. Un travail de maçonnerie, très-considérable, reste à exécuter pour terminer les culées du pont de Lessart. Ce pont, désormais célèbre, ne reposera pas directement sur les piles granitiques; on fait venir de Paris des sabots en acier du poids de 6 à 7,000 kilogrammes chacun, destinés à supporter ce fardeau colossal.

» **Détail curieux :** le pont de Lessart ne sera complètement retenu que sur une seule rive; certaines températures, notamment les grandes chaleurs, amènent dans le fer une dilatation dont il faut tenir compte; pour la masse de fer dont il s'agit ici, cette dilatation, aux jours caniculaires, pourrait être, d'après des calculs précis, de six centimètres. Il faut que le pont puisse en quelque sorte respirer, nous disait, en son langage imagé, un de ces rudes et intelligents travailleurs. »

NETTOYAGE A L'EAU DE JAVEL.

(Air de la Fille de Madame Angot.)

Jadis, la Commune proscriée
Fut exilée à Nouméa!
Gambetta qu'avait pris la fuite
Se fichait pas mal de cela.
Mais voilà qu'aujourd'hui tout change;
L'administration en devient vert;
Le vieux Grévy a peur qu'on l'mange,
Car nous venons d'élire Humbert!

REFRAIN.

Nous n'en voulions pas davantage,
C'est un nettoyage,
C'est un nettoyage;
L'eau de javel, assurément,
Va rincer le gouvernement!
(Reprise en chœur.)

On a mitraillé la Commune,
Qu'avait du courage et du cœur,
Et la République... opportune
A volé sa place. — Ah! malheur!
Les brigands de l'opportunisme
S'régalèrent comm' des Majestés!
Mais nous disons qu'est d'égoïsme
De n'avoir pas invité.

REFRAIN.

Mais nous r'prenons notre avantage
Et c'est pas dommage
Et c'est pas dommage;
L'eau de javel, assurément,
Va rincer le gouvernement!
(Reprise en chœur.)

Une remarque curieuse.
Nous avions autrefois le ministère des Jules, Aujourd'hui, nous avons le ministère des Y.

En effet, le cabinet actuel compte dans son sein :

- Ministère des Finances : M. Léon Say;
 - Ministère de la Justice : M. Le Royer;
 - Ministère de la Guerre : M. Gresley;
 - Ministère de la Marine : M. Jauréguiberry;
 - Ministère de l'Instruction publique : M. Jules Ferry;
 - Ministère des Travaux publics : M. de Freycinet;
 - Ministère des Postes et Télégraphes : M. Cochery.
- Sans compter celui qui les nomme tous : M. Jules Grévy, Président de la République.

Deux individus dans un petit salon : comme ils sont seuls, le premier dit à l'autre en plaisantant :

— Nos hôtes sont vraiment confiants. Regardez donc ce meuble... ils ont laissé la clé au tiroir... S'il y avait dedans quelque chose de précieux...

— Il n'y a rien, dit le second sans réfléchir; je viens d'y regarder.

La moralité de la fable et la morale du... radicalisme, d'après le Figaro :

Calino radical se lève à un banquet :
— Je bois à l'anéantissement des classes privilégiées; plus de capital oppressif! plus d'héritage! De plus, je bois à l'éducation gratuite et obligatoire à la charge des riches!

Un interrupteur :
— Mais, citoyen Calino, il n'y aura plus de riches, puisque vous aurez aboli la richesse!

Calino (après un instant de réflexion) :
— Vous, vous n'êtes qu'un jésuite!

Un jeune homme fit dernièrement une demande en mariage.

— Votre position de fortune? demanda le futur beau-père.
— Quinze francs.
— Polisson!
— Mais par jour!
— Donnez-vous donc la peine de vous asseoir.

Au moment de sortir, le maître de Calino ne trouve pas son chapeau.

Hors de lui, il sonne ses deux domestiques, et leur ordonne de chercher immédiatement son couvre-chef.

Les deux fidèles serviteurs obéissent. Au bout d'un instant, Calino revient triomphant avec le chapeau demandé.

— Eh bien, lui dit son maître, préviens Victorine qu'il est inutile qu'elle cherche!

— Pourquoi ça, monsieur? Si elle le trouvait par hasard, monsieur en aurait deux.

Cri du cœur :
Un bohème qui a été tout, depuis banqueroutier jusqu'à pick-pocket, est enfin condamné et emprisonné pour un certain nombre d'années.

Sa première lettre à un de ses anciens amis commence ainsi :

— Je suis inscrit sur le registre d'écrrou, j'ai mon numéro matricule, je porte l'uniforme de la prison, enfin, me voilà dans une position régulière!

Tous les Saumurois apprendront avec plaisir que M. NORMANDINE, pharmacien à Saumur, est député de la Spasalgique-Maréchal. Ce merveilleux remède, qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de tête, se trouve également dans toutes les bonnes pharmacies et ne coûte que 2 fr.

Chacun sait combien le goudron est un médicament précieux dans les cas de bronchite, phthisie, catarrhes, rhumes, et en général contre les affections des bronches et des poumons.

Malheureusement, bien des malades à qui ce produit serait utile, ne l'emploient pas, soit à cause de son goût qui ne plaît pas à tous, soit à cause de l'ennui que leur donne la préparation de l'eau de goudron.

Aujourd'hui, grâce à l'ingénieuse idée de M. Guyot, pharmacien à Paris, toutes les répugnances, plus ou moins justifiées du malade, ont cessé d'exister.

M. Guyot est parvenu à enfermer le goudron sous une mince couche de gélatine transparente, et à en former des capsules rondes de la grosseur d'une pilule. Ces capsules se prennent au moment du repas et s'avalent facilement sans laisser aucun goût. Aussitôt dans l'estomac, l'enveloppe se dissout, le goudron s'émulsionne et s'absorbe rapidement.

Ces capsules sont d'une conservation indéfinie; à ce point que, d'un flacon déjà entamé, celles qui restent ont conservé toute leur efficacité au bout de plusieurs années.

Les Capsules de goudron de Guyot offrent un mode de traitement rationnel et qui ne revient pas à plus de dix ou quinze centimes par jour, et dispense de l'emploi de toute espèce de tisane.

Comme tous les bons produits, les capsules de goudron de Guyot ont soulevé de nombreuses concurrences. M. Guyot ne peut garantir que les flacons qui portent sur l'étiquette sa signature imprimée en trois couleurs. (6)

Dernières Nouvelles.

Le conseil des ministres a tenu hier une séance; à 6 heures elle n'était pas levée. La discussion a été très-vive sur les rapports de M. Andrieux, sur les poursuites à tenter à 74 journaux, sur les mesures à prendre pour réprimer à l'avenir les tentatives de glorification de la Commune, qui, d'après

les rapports des préfets, ont tant agité les populations.

Tous les journaux ministériels s'accordent pour annoncer que le gouvernement est décidé à faire respecter la loi existante et à repousser l'amnistie plénière.

Nous pouvons affirmer que le général de Galliffet a été invité par M. Gambetta à se tenir à sa disposition, à Paris, à partir du 20 octobre courant.

VIENT DE PARAITRE

à la Maison du PONT-NEUF
Rue du Pont-Neuf, N° 4, N° 4 bis, N° 6, N° 8 et N° 10
PARIS

Pour la Saison d'Hiver 1879-80
Le CATALOGUE le plus complet des vêtements pour HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS avec toutes les gravures de Modes (dernière création) et les moyens de prendre les mesures soi-même. 6 SÉRIES EXTRAITES DU CATALOGUE :

VESTON Grosse mousseline, double tartan, très soigné. 16 fr.	PARDESSUS Draperie mouton, double tartan, col velours. 19 fr.
ULSTER Draperie frisée, réversible, col pélerine, poches manchon. 19 fr.	ULSTER Nouveau modèle riche draperie, triple épaisseur, double entourage, tartan, large col pélerine, poches manchon. 29 fr.
L'ELBEUF Superbe vêtement complet, draperie chevrot, double tartan. 29 fr.	PARDESSUS Pour Enfants. Draperie ratonée, doubles chevrons. 8 fr.

Expédition franco dans toute la France à partir de 25 fr.
Tout vêtement expédié ne convenant pas, l'argent en est retourné de suite.

ADRESSER LES DEMANDES AU DIRECTEUR DE LA Maison du PONT-NEUF, Paris
LA MAISON
N'A PAS DE SUCCURSALE

— Plus de dames au dos rond avec les bretelles américaines. (Voir 4^e page.)
— Graine de Moutarde blanche Didier. (Voir aux annonces.)
Dépôt chez M. Micault-Roy, épicier.
— Capsules Durel, au goudron ferrugineux.
Dépôt dans les pharmacies.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON FRYCLET, instituteur à Chey-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 OCTOBRE 1879.

Valours au comptant.				Valours au comptant.				Valours au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	83	10		Crédit Foncier colonial ..	491	23		Canal de Suez	722	50	
3 % amortissable	85			Crédit Foncier, act. 500 f. .	1080			Crédit Mobilier esp.			
4 1/2 %	112	50		Obligations foncières 1877 .	382		50	Société autrichienne.	572	50	
5 %	118	13	80	Soc. gén. de Crédit industriel et commercial ..	735		25	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	515			Crédit Mobilier	695			Orléans	385		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	236			Crédit foncier d'Autriche ..	740			Paris-Lyon-Méditerranée ..	382	30	
— 1865, 4 %	511			Est	733	75		Est	384		
— 1869, 3 %	525	25	75	Paris-Lyon-Méditerranée ..	1170			Nord	388	25	
— 1871, 3 %	401			Midi	870		10	Ouest	381	50	
— 1875, 4 %	515			Orléans	1475			Midi	381	30	
— 1876, 4 %	515			Ouest	705			Paris (Grande Ceinture) ..	381		
Banque de France	3350			Compagnie parisienne du Gaz.	1310			Paris-Bourbonnais	381		
Comptoir d'escompte	800		10	C. gén. Transatlantique ..	655		10	Canal de Suez	561		
Crédit agricole											

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR**

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
 3 heures. 8 minutes du matin, express-poste.
 6 — 45 — — — (s'arrête à Angers)
 8 — 56 — — — omnibus-mixte.
 1 — 23 — — — soir,
 3 — 32 — — — express.
 7 — 15 — — — omnibus.
 10 — 37 — — — (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
 3 heures 20 minutes du matin, direct-mixte.
 8 — 21 — — — omnibus.
 9 — 40 — — — express.
 12 — 40 — — — soir, omnibus-mixte.
 4 — 44 — — — omnibus-mixte.
 10 — 28 — — — express-poste.
 Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive Saumur à 6 h. 56.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
 Au château de Brézé,
 Le dimanche 2 novembre 1879, à
 deux heures après midi,

**BEAUX PEUPLIERS
 ET PIEDS DE CHÊNES**

Dépendant de la terre de Brézé,
 ET LES

COUPES DE BOIS TAILLIS

Ci-après désignés.

1° La coupe des Potirons, contenant 10 hectares 79 ares, plus trentesix pieds de chênes et châtaigniers, numérotés et marqués au chiffre D. B., à vendre avec le taillis.

2° La coupe de la Fosse-de-Fourmée, divisée en deux lots :

1° lot, contenant environ 3 hectares 50 ares, plus quarante-six pieds de chênes numérotés et soixante-deux balivettes marqués au chiffre D. B.

2° lot, contenant environ 3 hectares 50 ares, plus quarante-trois pieds de chênes numérotés et cinquante-huit balivettes marqués au chiffre D. B.

3° Quarante-six pieds de peupliers, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés au marais d'Asnières.

4° Soixante-un pieds de peupliers, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés au Pré-Buissonneau.

5° Quatre-vingt-cinq pieds de peupliers, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés à la Pièce-de-l'Île.

S'adresser, pour voir ces différentes ventes, aux gardes de la terre de Brézé, et, pour traiter, le jour de la vente, à M. VOLLAND, régisseur. (527)

Etude de M^e HACAULT, notaire
 à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIÈRE

Pour cause de cessation de commerce.

Le dimanche 19 octobre 1879, à midi, à l'usine de Deniau, commune d'Épieds, canton de Montreuil-Bellay, il sera procédé à la vente de divers objets mobiliers, appartenant à M. Gautier-Marchel.

On vendra notamment :

Outils de forgeron, établi, deux charrettes, équipages, charrue, paille, foin, bois de chauffage, planches, voliges, deux bois de lit, commode, buffet et autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

NOUVEAUTÉS

M. GABORIT demande un apprenti.

28, rue de la Tonnelle, 28
 SAUMUR



AVIS AUX DAMES

LES MAGASINS DU PRINTEMPS

préparent avec la plus grande activité l'ouverture de
 la SAISON D'HIVER, qui aura lieu

LUNDI 20 OCTOBRE

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godel.
 Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-
 priseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

POUR CAUSE DE DÉPART,
 A Saumur, rue de la Marine,
 Le jeudi 23 octobre 1879, à une
 heure de relevée,

Par le ministère de M^e THUBÉ,
 commissaire-priseur.

Cette vente consiste en :

Une jolie salle à manger en vieux chêne sculpté, composée de : table à rallonges, buffet à vitrines et six chaises ; le tout presque neuf ;

Une carriole de boucher, également presque neuve ;

Plusieurs bois de lit, paillasses, couettes, bureau, chaises, fauteuils, fourneau portatif, batterie de cuisine, bois de chauffage, fûts et bouteilles vides ;

Une pendule de cheminée et un lot de fusils de chasse.

Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur,
 THUBÉ. (530)

A LOUER

GRANDS ET VASTES MAGASINS

BELLE CAVE

Pouvant servir de magasin.

Place du Roi-René.

S'adresser à M. PIGAT. (54)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE TRÈS-BELLE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux,
 n° 4.

Précédemment occupée par M^e Le Ray,
 avoué.

S'adresser, pour la visiter, à M^e LE
 RAY, rue du Marché-Noir, 12.

M^e GUBERT, notaire à Oiron, de-
 mande un principal clerc.

PUITS FORÉS

Ces PUIITS peuvent se creuser en
 toutes saisons, dans les terrains d'al-
 luvion, sables et quelques tufs.

Dans les caves, dans un espace de
 deux mètres carrés, sans compro-
 mettre la solidité de la maison.

S'adresser à M. C. CARRIÈRE,
 pompier à La Menitrié (Maine-et-Loire).

M^e MAURICEAU, huissier-audien-
 cier à Saumur, demande un
 petit clerc.

A VENDRE

BON CHIEN COURANT, Agé de cinq
 ans, bien dressé.
 S'adresser à M. BICHON-BEAUFILS,
 à Parnay.

VICHY

Plus de Mauvaises Digestions

Avec la délicieuse Liqueur de Table,
 Pastilles et Sucre d'Orge aux sels de
 Vichy, préparés par les Pères Céles-
 tins, de Vichy.

Chez M. DEMONT (maison Lasalle),
 pâtissier, seul dépositaire pour l'ar-
 rondissement de Saumur.

Fine Champagne anti-diabétique et
 préservative. (36)

**J. LALOY'S PATENT HORSE CLIPPER
 Tondeuse pour Chevaux**

MOSBACH AMY & C^o

Concessionnaires des brevets français et étrangers
 159, rue Saint-Maur
 USINE À VAPEUR

Cette Tondeuse est la SEULE qui
 fonctionne par un double mou-
 vement alternatif de coupage
 en biais, système reconnu supé-
 rieur à tous ceux employés jus-
 qu'à ce jour.

La tonte est belle, régé-
 nère, et aucun poil ne reste
 après le passage de la Ton-
 deuse.

De nouveaux perfectionne-
 ments ont été apportés dans
 la fabrication de cet appareil
 nous cette année, et la
 machine que nous offrons
 actuellement est aussi par-
 faite que possible.

Portes remises au commerce.
 SE TROUVE
 dans toutes les quincailleries.

LA GAZETTE DE PARIS

Le plus grand des journaux financiers
 HUITIÈME ANNÉE
 Paraît tous les Dimanches.

PAR AN

Sommaire politique et financier —
 Etudes sur les questions du jour —
 Renseignements détaillés sur tou-
 tes les valeurs françaises & étran-
 gères : Chemins de fer, Tramways,
 Assurances, Banques, Agences et
 de navigation, Charbonnages, Mi-
 nes, Gaz, Métallurgie, Voitures,
 Salines, etc. — Compte rendu des
 Assemblées d'actionnaires et d'o-
 bligataires — Arbitrages avanta-
 geux — Bénéfices particuliers par
 correspondance — Échéance des
 coupons et leur prix exact — Vérifi-
 cation des listes de tirages —
 Collection des anciens tirages.

Cours officiels de toutes les Valeurs cotées ou non cotées.

ABONNEMENTS D'ESSAI

2 F^r. Première Année

Prime Gratuite

LE BULLETIN AUTHENTIQUE

des Tirages Financiers et des Valeurs à lots

PARAISANT TOUTS LES 15 JOURS.

Document inédit, renfermant des indications
 qu'on ne trouve dans aucun journal financier.

ENVOYER MANDAT-POSTE OU TIMBRES-POSTE
 50, Rue Taitbout — Paris.

LA GAZETTE DE PARIS a réuni
 dans son hôtel de la rue Taitbout, n° 59,
 tous les services financiers utiles aux
 rentiers et capitalistes.

L'ASSURANCE FRANÇAISE

Compagnie anonyme à Primes fixes
 CONTRE LES

ACCIDENTS CORPORELS ET MATÉRIELS

Capital : UN MILLION.

Directeur général : M. C. FONTENILLES.
 SIÈGE SOCIAL : 12, rue de Châteaudun, PARIS.

Directeur particulier pour la région : M. LE GRIP, avenue
 du Champ-de-Foire, 4, SAUMUR ;

Agent : M. RAIMBAULT, rue Beaurepaire.

ON DEMANDE DES AGENTS dans les chefs-lieux
 de cantons et communes importantes. (313)

PLUS de DOS RONDS

Plus de Dames, ni de
 Messieurs, ni d'enfants
 aux dos ronds avec la
 Bretelle Américaine brevetée.
 Cette bretelle a, par sa forme parti-
 culière, tous les avantages d'une bre-
 telle spéciale pour les épaules, et comme
 support de jupons pour les dames ou de
 pantalons pour les messieurs.
 Elle élargit la poitrine et donne aux
 poumons une ventilation libre.
 Elle fortifie ainsi la voix et les
 poumons, et donne une vie nou-
 velle à la personne qui
 le porte.
 Elle donne de la pres-
 sance et se porte sans
 inconfort, avec une
 sorte de bien-être, au
 contraire, pour la per-
 sonne qui en fait usage.
 Elle est surtout d'une
 valeur incontestable
 pour les personnes aux
 habitudes sédentaires,
 pour les jeunes filles et
 les jeunes gens qui grandissent
 ou font leurs études.
 Prix suiv. qual. : 31 fr. 750 10 fr.
 Envoi franco pour toute la France
 sur réception de mandat-p. payables
 à M. N. KEMALLI, 134, rue de
 Rivoli, maison principale pour la
 France et le continent. En envoyant
 la commande, donner le numéro de la
 poitrine pris sous les bras.
 Escompte libéral au Commerce.

CAPSULES DUREL
 au Goudron Ferrugineux

RHUMES — BRONCHITES — CATARRHES — ASTHME
 ANÉMIE — PERTES BLANCHES — AGE CRITIQUE
 2 fr. 50 franco le flacon de 60 Capsules.
 Pharmacie DUREL, 7, boulevard Danain, Paris.

ENCRE-POUDRE-EWIG
 POUR PALETTE L'ÉCRIVEUR SOUS-MAIN
 Notre encre ne s'efface pas le long, n'oxydant pas les plumes
 4 fr. le lit. 100 V. KARQUEL, r. Auber 14, Paris.

MM. les Docteurs TROUSSEAU & PIDOUX
 dans leur Traité de Thérapeutique
 recommandent d'une manière particulière la
Graine de Moutarde blanche
 comme un agent obtenu les meilleurs résultats
 dans la Guérison des
 Maladies de l'Estomac (Gastrites, Gastralgies),
 de celles des INTESTINS et du FOIE,
 des DARTRES, des HÉMORRHOÏDES,
 des CONGESTIONS, des RHUMATISMES,
 des CONSTIPATIONS OPINIÂTRES.
DIDIER, 20, B^{is} Poissonnière, Paris.

LA VELOUTINE
 EST UNE
 Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
 PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
 Elle est adhésive et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
 PARIS — CH. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix
 SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS
 Jugement du Tribunal civil de la Seine du 5 mai 1875.

LE PAPI-AUTOGRAPHE

Nouvel Appareil pour imprimer soi-même sans encre et sans presse.

L'extrême simplicité, le prix peu élevé et les multiples applications de cet
 appareil le rendent indispensable à MM. les Notaires, Avoués, Huissiers,
 Hommes d'Affaires, en un mot à toutes personnes dont les occupations néces-
 sitent l'envoi de circulaires, lettres d'avis, convocations, etc.

Les explications contenues dans l'instruction qui accompagne chaque
 appareil permettent à toute personne, sans aucun apprentissage, d'obtenir,
 la première opération, des épreuves d'une netteté irréprochable.

- N° 1, format in-octavo..... fr. 6 »
- N° 2 — in-quarto..... 10 »
- N° 3 — in-folio..... 13 »
- N° 4 — in-folio..... 20 »

Expédition contre mandat-poste. Les appareils sont repris s'ils ne convien-
 nent pas.
 Adresser les demandes au fabricant ; M. Théodore JULLIAN, rue
 Rochebrune, 12, PARIS.

Saumur, imprimerie de P. GODET.
 Certifié par l'imprimeur soussigné.